

AVANT-PROPOS

François Brochu

Volume 114, numéro 2, septembre 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1045162ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1045162ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Yvon Blais

ISSN

0035-2632 (imprimé)

2369-6184 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Brochu, F. (2012). AVANT-PROPOS. *Revue du notariat*, 114(2), 185–186.
<https://doi.org/10.7202/1045162ar>

AVANT-PROPOS

Les 8 et 9 septembre 2011, l'Université Toulouse 1 Capitole était l'hôte d'un colloque France – Québec ayant pour thème « La mise en copropriété de l'immeuble ». Organisé conjointement par l'*Institut des Études Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement* (IEJUC) de cette université et par le *Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Toulouse Midi-Pyrénées* en collaboration avec la Chambre nationale des experts en copropriété (CNEC), le colloque réunissait, sur la tribune comme dans la salle, plusieurs experts du domaine (notaires, avocats, géomètres-experts, arpenteurs-géomètres et administrateurs de biens) aussi bien français que québécois. Le colloque fut également l'occasion de rendre hommage au fondateur de l'IEJUC, le professeur Daniel Tomasin, à l'aube de sa retraite.

Le colloque de Toulouse, dont les actes ont été publiés en intégralité dans la revue *Droit & Ville*¹, a fait suite, d'une certaine façon, au colloque franco-québécois qui s'était déroulé à Montréal à l'occasion des quarante ans de la copropriété au Québec en 2009. Organisé par notre consœur Me Christine Gagnon et par Me Yves Papineau, le colloque de Montréal avait donné lieu à la publication d'un ouvrage².

Il est particulièrement enrichissant de voir comment prend naissance la vie en copropriété de part et d'autre de l'Atlantique. Le droit français de la copropriété, dont l'organisation formelle remonte à une loi de 1938 remplacée en 1965, a beaucoup inspiré le législateur québécois. Les points de convergence entre les deux régimes juridiques sont, bien sûr, nombreux, mais il existe aussi des différences importantes en ce qui concerne, notamment, l'établissement de la copropriété et sa représentation cadastrale. Les textes du colloque de Toulouse, dont bon nombre ont été réunis

-
1. *Droit et Ville*, revue de l'Institut des Études Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement, n° 72/2011.
 2. Christine GAGNON et Yves PAPINEAU (dir.), *Questions d'actualité en copropriété : actes du colloque franco-québécois à l'occasion des quarante ans de la copropriété au Québec*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 382 p.